

bematle, Ambassadeur du Roi à la Cour de France, qui sont relatives à des conférences qu'il avoit eues là-dessus avec le Marquis de Puyzieux : & par le contenu de ces dépêches, on a jugé qu'il n'étoit pas possible de régler d'une façon convenable la restitution dont il étoit question, avant d'avoir fixé les limites des Mers comprises dans la dépendance de chacune des Nations intéressées. On a donc pris la chose en considération, & l'on a décidé, par rapport à l'Occident, que l'Océan Atlantique, depuis la côte occidentale d'Irlande jusqu'à l'Isle de Terre-neuve, appartient incontestablement à la Couronne Britannique, par la raison qu'il n'y a point d'Isles connues entre ces deux côtes ; & qu'il en est de même de la mer de Saint George, ainsi que de la partie de la Manche qui passe entre la France & le midi de l'Angleterre. De sorte que l'on prévoit qu'il faudra encore du tems avant que le tout soit mis en règle par un arrangement définitif.

Quant à la négociation de Mr. Keene, Ministre du Roi à la Cour d'Espagne, le Gouvernement paroît s'impatienter de ce qu'elle ne va pas à sa fin. Le peuple s'exprimant d'un autre côté sur ce sujet en des termes qui marquent son mécontentement, il a été résolu d'écrire à Mr. Keene, pour le charger de faire de nouvelles instances, afin d'obtenir du Roi Catholique, que cette affaire soit amenée à une prompt conclusion.

IV. On travaille à Londres aux préparatifs d'une nouvelle expédition semblable à celles qui ont été faites en 1746 & 1747, pour tenter de nouveau la découverte d'un passage au Nord-Ouest de l'Amérique, afin de parvenir au grand but que l'on se propose, qui est de pénétrer dans les Indes Orientales,